

CONTRAT DE LICENCE ET D'ACHAT

1. Licence.

(a). Dispositions générales. EFI vous accorde une licence limitée, personnelle, incessible et non exclusive, qui permet uniquement d'utiliser le Logiciel et la Documentation ou d'y avoir Accès dans les buts indiqués par cette Documentation. Vous, vos salariés ou entrepreneurs indépendants autorisés et, selon le cas, vos utilisateurs êtes les seules personnes qui peuvent utiliser le Produit ou la Documentation ou y avoir Accès. Le Logiciel est concédé sous licence et n'est pas vendu. Outre les droits stipulés par le présent Contrat, vous n'est pas titulaire de droits de propriété exprès ou tacites ou d'autres droits sur le Logiciel ou la Documentation. Il vous est interdit de concéder une nouvelle licence sur le Logiciel (qui inclut toute banque de données) ou la Documentation, de les concéder dans le cadre d'une sous-licence, d'en faire des copies, de les modifier, de les améliorer, d'en corriger les erreurs, de les utiliser pour créer des œuvres dérivées ou de procéder à leur décompilation, décryptage, rétro-ingénierie ou désassemblage ou encore d'autoriser un tiers à prendre de telles mesures. Il vous est interdit de mettre le Logiciel ou la Documentation en location, de les accorder par un bail, de les prêter ou d'avoir recours à d'autres moyens pour les distribuer ou les utiliser dans le cadre d'arrangements en temps partagé, axés sur un bureau de services ou similaires ou d'une manière susceptible de soumettre l'ensemble ou une partie du Logiciel ou de la Documentation à une Licence exclue. Des modalités et des conditions supplémentaires peuvent être stipulées pour accompagner de nouveaux Produits ou une mise à jour, un lancement ou une mise à niveau.

(b). Licence perpétuelle. S'il vous est accordé une Licence perpétuelle, votre Licence peut être révoquée par EFI si vous ne veillez pas à ce que le Logiciel s'accompagne d'une Maintenance pendant deux (2) périodes consécutives de Maintenance annuelle. Vous ne pouvez installer, sur l'Emplacement ou les Emplacements d'un Site, que le nombre de copies du Logiciel pour lequel il vous a été accordé une Licence afin que vous, vos salariés ou vos entrepreneurs indépendants autorisés puissiez l'utiliser. Vous ne pouvez faire et conserver une copie supplémentaire qu'à des fins de sauvegarde et vous ne pouvez changer l'Emplacement d'un Site que si vous obtenez le consentement préalable et écrit d'EFI.

(c). Licence à durée déterminée. S'il vous est accordé une Licence à durée déterminée et sauf si la Documentation d'Achat le prévoit autrement, cette Licence est d'une Durée initiale de trois (3) ans et court dès la Date de Départ. Si vous ne remettez pas à EFI une notification écrite de résiliation au moins 90 jours avant le terme de la Durée initiale ou d'une Durée de Reconduction, la durée sera automatiquement reconduite moyennant les Redevances alors demandées par EFI. Vous, vos salariés ou entrepreneurs indépendants autorisés et, selon le cas, vos utilisateurs êtes les seules personnes à même d'avoir Accès au Produit, et ce dans l'unique cadre de vos activités commerciales. Il vous appartient exclusivement de veiller à ce que la saisie de données ait lieu en temps utile, soit précise et réponde à vos exigences. Vous devez dédommager et garantir EFI par rapport à

toute responsabilité, aux dommages ou aux frais ayant pour cause les données saisies par vos soins ou vos utilisateurs ou en votre nom.

(d). Données tiers. Certaines données tiers, qui sont communiquées avec le Produit, peuvent être soumises à d'autres modalités et conditions figurant généralement dans un contrat de licence distinct ou un fichier « Lisez-moi » fourni avec ces données tiers. À moins que les présentes ne stipulent le contraire, la Licence n'est pas applicable à un logiciel tiers.

(e). Utilisation non autorisée. AFIN DE PRÉVENIR TOUTE UTILISATION NON AUTORISÉE, LE PRODUIT PEUT CONTENIR UNE CLÉ DE LICENCE POUVANT ÊTRE ANNULÉE OU DÉSACTIVÉE PAR EFI AU MOMENT DE LA RÉSILIATION DE VOTRE LICENCE. VOUS RECONNAISSEZ QUE LA CLÉ DE LICENCE N'EST PAS UN VIRUS ET QUE SON ANNULATION OU SA DÉSACTIVATION RISQUE DE RENDRE L'INTÉGRALITÉ OU UNE PARTIE DU PRODUIT INUTILISABLE. SI LA CLÉ DE LICENCE EST ANNULÉE OU DÉSACTIVÉE D'UNE MANIÈRE STIPULÉE PAR LE PRÉSENT CONTRAT, IL SE PEUT QUE VOUS SOYEZ TENU DE PAYER LES REDEVANCES ALORS DEMANDÉES PAR EFI POUR POUVOIR RÉACTIVER LE PRODUIT.

2. Installation et Services professionnels

(a). Installation. À moins que la Documentation d'Achat ne le prévoise autrement, l'installation et l'implémentation du Produit constitue une responsabilité vous incombant exclusivement. EFI n'est pas tenue de modifier le Produit pour qu'il fonctionne ou puisse être utilisé sur un système matériel, une configuration ou une plate-forme spécifique ou avec un autre logiciel.

(b). Services professionnels. Vous pouvez acheter des Services professionnels auprès d'EFI ; un ou plusieurs énoncés des travaux peuvent être établis pour décrire de manière plus complète le champ d'application, la durée et/ou les Redevances des Services professionnels, qui seront régis par le présent Contrat. Tous les Services professionnels payés en avance doivent être utilisés dans les vingt-quatre (24) mois suivant la Date de Départ.

(c). Rémunération et dépenses. Les Services professionnels fournis sur place interviennent dans le cadre d'une journée de travail standard de 8 heures. Les heures supplémentaires seront facturées au prix alors en vigueur et applicable d'EFI, sauf si un autre prix est mutuellement convenu. Le Client doit rembourser à EFI l'ensemble des menues dépenses (incluant le déplacement, l'hébergement et les repas) engagées pour la ou les sessions de Services professionnels fournis sur place. Les Services professionnels prévus et/ou fournis (i) en semaine et après les heures de bureau ou (ii) le samedi seront facturés à 150 % des Redevances alors demandées par EFI au titre des Services professionnels. Les Services professionnels prévus et/ou fournis le dimanche ou pendant un jour férié reconnu par le gouvernement

seront facturés à 200 % des Redevances alors demandées par EFI au titre des Services professionnels.

3. Solutions hébergées.

Si EFI ou les fournisseurs tiers qu'elle a désignés hébergent le Logiciel, il convient alors d'appliquer les modalités et les conditions suivantes :

(a). Accès. EFI ou le fournisseur qu'elle a désigné fournira les services nécessaires pour vous accorder un Accès, qui inclut un ou plusieurs mots de passe.

(b). Saisie de données. Toutes les données générées par et du fait de votre Accès seront conservées sur des serveurs appartenant à EFI ou aux fournisseurs tiers qu'elle a désignés.

(c). Sécurité des mots de passe. Vous êtes exclusivement tenu (i) de veiller à ce que seules des personnes autorisées aient accès aux mots de passe permettant d'avoir Accès au Produit, (ii) d'affecter des fonctions et des niveaux de capacité à l'Accès vous étant accordé, (iii) de répondre du comportement des personnes auxquelles un Accès est accordé et (iv) d'assurer la confidentialité et l'intégrité des mots de passe et des niveaux de capacité. Vous devez dédommager et garantir EFI par rapport à toute responsabilité, aux dommages ou aux frais dus à votre manquement à la présente Section.

(d). Mise hors service planifiée et mises à niveau. Une mise hors service s'impose occasionnellement pour assurer la maintenance routinière de la technologie servant de base au Produit. EFI doit réaliser des efforts commercialement raisonnables pour qu'une mise hors service planifiée soit réalisée en dehors des heures normales de bureau. EFI peut également procéder à l'installation occasionnelle d'un nouveau logiciel ou d'un logiciel mis à jour, qui inclut un logiciel et un micrologiciel d'accompagnement et qui s'ajoute au Logiciel afin de faciliter la prise des mesures courantes assurant la stabilité et la sécurité de la solution hébergée. Vous devez faciliter les mises à niveau et les opérations commercialement raisonnables sans retard inutile ou objection.

(e). Pannes imprévues. EFI doit réaliser des efforts commercialement raisonnables pour éviter les pannes imprévues et rétablir l'Accès dès que possible. Si, au cours d'une période de 24 heures, vous ne disposez plus, pendant plus de deux (2) heures consécutives, de l'Accès qui vous a été accordé en raison d'une panne imprévue et causée par EFI, vous pouvez demander un avoir correspondant aux Redevances applicables (et basées sur le montant moyen de la facture relative au mois en cause) à une journée. CETTE MESURE CONSTITUE LA SEULE ET UNIQUE RÉPARATION QUI VOUS EST ACCORDÉE ET TOUTE LA RESPONSABILITÉ ASSUMÉE PAR EFI AU TITRE D'UNE MISE HORS SERVICE OU DE PANNES IMPRÉVUES ; EFI NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES EN LIEN AVEC UNE MISE HORS SERVICE OU DES PANNES IMPRÉVUES.

(f). Auto-hébergement. À tout moment, vous conservez le droit d'auto-héberger le Produit à partir d'un autre emplacement et, s'il vous est accordé une licence à durée déterminée, vous continuerez à payer les Redevances de la Licence à Durée déterminée du Logiciel. Les Services professionnels fournis par EFI lors de la migration d'une solution hébergée vers une solution auto-hébergée peuvent être facturés aux prix standards pratiqués par EFI.

(g). Maintenance. S'il vous est accordé une Licence perpétuelle dans le cadre d'une solution hébergée, vous devez continuer à bénéficier de la Maintenance pendant la période de la fourniture, par EFI ou le fournisseur tiers qu'elle désigné, de services d'hébergement.

4. Redevances et livraison.

(a). Redevances. Vous êtes tenu au paiement de toutes les Redevances applicables.

(b). Propriété et risque de perte. La propriété et le risque de perte de tout support ou matériel du Produit vous sont transférés sur le ou les sites de fabrication ou l'entrepôt ou les entrepôts désignés par EFI. Si le Produit est livré par des moyens électroniques, le risque de perte vous est transféré au moment où le Produit ou l'Accès est placé à votre disposition.

(c). Livraison du matériel. À moins que la Documentation de Commande ne le prévoie autrement, lorsque vous achetez du matériel : (i) EFI doit intervenir comme votre préposé, souscrire une assurance contre le risque de perte et/ou veiller à la réalisation et au paiement en avance de son envoi, tandis que (ii) vous devez rembourser EFI de tous les frais d'envoi du matériel dès qu'EFI vous présente une facture en demandant le paiement. EFI doit réaliser des efforts commercialement raisonnables pour envoyer le matériel, dès que possible après le moment où le présent Contrat est signé et où EFI reçoit les acomptes s'imposant. Si vous formez une demande pour qu'une livraison soit retardée ou causez, par un autre moyen, le ralentissement du processus de transport, EFI se réserve le droit de vous facturer séparément les frais qu'elle engage pour payer la société de logistique chargée de stocker et d'entreposer le matériel en votre nom.

5. Maintenance du Produit.

(a). Lorsque vous payez toutes les Redevances applicables en temps utile, EFI ou le fournisseur qu'elle a désigné vous fournira un service de Maintenance annuelle du Produit. Les modalités de la Maintenance sont automatiquement reconduites de périodes de 12 mois consécutifs, sauf si l'une des parties présente une notification écrite d'annulation au moins 30 jours avant la Date de Reconduction de la Maintenance. Indépendamment de ce qui précède, la Maintenance de certains Produits (par exemple, les modules individuels du Logiciel qui font partie de la solution EFI du Logiciel) ne peut être annulée que si vous ne les utilisez plus ; au cas où vous souhaiteriez annuler la Maintenance d'un Produit, commencez par consulter EFI.

(b). Afin de pouvoir utiliser une mise à niveau ou une mise à jour, vous devez être titulaire d'une Licence en cours de validité. Lorsque vous utilisez une mise à niveau ou une mise à jour, la licence dont vous disposez par rapport à une version antérieure du Produit prend fin automatiquement. Si vous (i) avez une version obsolète du Produit ou (ii) si n'avez pas récemment bénéficié d'une Maintenance car vous n'avez pas payé les Redevances de la Maintenance dans les délais et si vous souhaitez mettre à jour votre version du Produit, vous devrez payer les Redevances impayées et vous risquerez également d'avoir à payer des frais supplémentaires de transfert ou de conversion d'anciennes données. EFI se réserve le droit de mettre un terme à la Maintenance de toutes les versions obsolètes du Produit.

6. Garantie et avis de non-responsabilité.

(a). Garanties limitées. EFI vous accorde les garanties suivantes : (i) EFI a le droit d'accorder la Licence, (ii) à la condition que vous payiez tous les Redevances applicables dans les délais, les Produits qui vous sont livrés fonctionneront d'une manière globalement conforme aux spécifications applicables et alors en vigueur d'EFI, si toutes les mises à jour, les mises à niveau et les corrections de bogues sont convenablement installées et (iii) les Services professionnels que vous achetez seront fournis dans les règles de l'art et conformément aux normes industrielles généralement acceptées. Cette garantie n'est pas applicable aux vices imputables (A) à un équipement ou logiciel qui n'a pas été fourni par EFI ou dont EFI n'a pas approuvé l'utilisation, (B) à la modification du Produit que vous, vos salariés ou un tiers agissant en votre nom avez apportée, (C) à un accident, une imprudence, un usage inapproprié ou un usage abusif dont vous, vos salariés ou un tiers agissant en votre nom êtes les auteurs, ou (D) à l'exposition du Produit à des conditions externes au cadre des spécifications fournies par EFI sur l'environnement, l'alimentation électrique et le fonctionnement. Lorsqu'EFI tente d'identifier la cause d'un manquement invoqué à la présente garantie, vous devez lui accorder une collaboration rapide et complète.

(b). Sécurité de vos systèmes. Vous êtes exclusivement tenu (i) d'assurer la confidentialité, la sécurité et l'intégrité de la connectivité, des données et des serveurs de votre réseau, (ii) de prévenir et d'assumer le risque de perte ou d'endommagement des données sauvegardées sur vos serveurs, et (iii) de veiller à ce que toute donnée donne lieu à la tenue d'archives et fasse l'objet de copies de sauvegarde.

(c). LIMITATION DES GARANTIES ET RECOURS. DANS LA MESURE LA PLUS LARGE AUTORISÉE PAR LE DROIT APPLICABLE, LES GARANTIES ET LES RECOURS STIPULÉS PAR LE PRÉSENT CONTRAT SONT EXCLUSIFS ET VIENNENT EN LIEU ET PLACE DE L'ENSEMBLE DES AUTRES GARANTIES ET RECOURS. EFI, SES FOURNISSEURS ET SES CONCÉDANTS DE LICENCE ÉCARTENT EXPLICITEMENT LES AUTRES GARANTIES ET RECOURS QUI INCLUENT, DE MANIÈRE NON LIMITATIVE, LES GARANTIES TACITES SUR LA QUALITÉ MARCHANDE, L'ADÉQUATION À UN BUT

PARTICULIER ET L'ABSENCE DE CONTREFAÇON, LES GARANTIES SUR LA SÉCURITÉ ET LES GARANTIES SELON LESQUELLES LE FONCTIONNEMENT DU PRODUIT SERA ININTERROMPU OU DÉNUÉ D'ERREURS. EFI N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE TACITE OU D'UNE AUTRE NATURE SUR LES PERFORMANCES OU LA FIABILITÉ D'AUTRES PRODUITS OU SERVICES TIERS.

DANS LA MESURE LA PLUS LARGE AUTORISÉE PAR LE DROIT APPLICABLE, LE SEUL ET UNIQUE RECOURS QUE VOUS ÊTES EN DROIT D'UTILISER EN CAS DE VIOLATION DES PRÉSENTES GARANTIES LIMITÉES ET L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ PESANT SUR EFI ET SES FOURNISSEURS AU TITRE D'UNE VIOLATION DES PRÉSENTES GARANTIES LIMITÉES CORRESPONDENT, EN FONCTION DU CHOIX EFFECTUÉ PAR EFI, À CE QUI SUIT : (1) LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU PRODUIT OU LA NOUVELLE FOURNITURE DU SERVICE NON CONFORME À LA GARANTIE LIMITÉE OU (2) LE REMBOURSEMENT DE LA VALEUR COMMERCIALE RAISONNABLE ALORS ATTRIBUÉE (S'IL Y A LIEU) AU PRODUIT OU SERVICE NON CONFORME À LA GARANTIE LIMITÉE. À MOINS QUE LE PRÉSENT CONTRAT NE STIPULE LE CONTRAIRE, LES REMBOURSEMENTS, LES RETOURS, LES ÉCHANGES OU LES REMPLACEMENTS NE SONT PAS AUTORISÉS.

7. Dédommagement en cas de contrefaçon.

EFI doit vous dédommager des Demandes relevant de la PI et vous rembourser les dédommagements que vous avez versés à la partie ayant formé une Demande relevant de la PI, après le prononcé d'un jugement définitif et sans appel selon lequel le Produit contreferait directement des Droits de PI d'un Tiers. Si, dans les 10 jours ouvrables suivant le moment où vous découvrez une Demande relevant de la PI, vous n'en informez pas EFI et si vous ne lui accordez pas les informations appropriées et complètes, l'assistance et la capacité exclusive l'habilitant à contester la Demande relevant de la PI ou à convenir de son règlement, EFI sera alors libérée des obligations lui incombant aux termes de la présente Section. Si, de l'avis d'EFI, tout ou partie du Produit risque de faire l'objet d'une demande en contrefaçon de Droits de la PI d'un Tiers ou s'il a été estimé par une décision que tout ou partie du Produit contrefait les Droits de la PI d'un Tiers, EFI peut alors, à sa convenance, (i) vous procurer une licence ou un droit d'utilisation des Droits de la PI d'un Tiers afin que vous puissiez continuer à utiliser le Produit, (ii) remplacer le Produit ou le modifier avec une autre technologie ou d'autres pièces adéquates, constituant un équivalent raisonnable et ne donnant pas lieu à une contrefaçon ou (iii), si la prise des mesures décrites par le point (i) ou (ii) de cette phrase n'est pas commercialement raisonnable, résilier votre Licence et, si vous retournez le Produit à EFI, rembourser une partie de la redevance de licence que vous avez payée et égale à la valeur commerciale et raisonnable alors attribuée (s'il y a lieu) au Produit. EFI n'est ni tenue de vous dédommager ou rembourser ni liée par une responsabilité ou obligation l'y

contraignant si la contrefaçon qui aurait eu lieu a pour cause (i) le respect des exigences ou spécifications dont vous êtes l'auteur et qui vont au-delà des spécifications standards d'EFI sur le Produit, (ii) les éléments ajoutés au Produit ou y étant intégrés à votre demande ou la modification du Produit que vous avez demandée, (iii) l'association du Produit à un produit ou logiciel non fourni par EFI ou (iv) l'utilisation du Produit dans la mise en œuvre d'un procédé ou système étranger à celui pour lequel il a été prévu. En cas de survenance d'un événement décrit par la phrase précédente, vous devez prendre, à vos frais, des mesures pour contester toute demande formée contre EFI et/ou convenir de son règlement, et vous devez également dédommager EFI des frais, des honoraires juridiques, des autres dépenses et des dédommagements s'imposant pour contester ou régler la demande.

LES DROITS QUE VOUS CONFÈRE LA PRÉSENTE SECTION CONSTITUENT LES SEULS ET UNIQUES RECOURS DONT VOUS DISEZ À L'ÉGARD DE LA CONTREFAÇON DONT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'UN TIERS AURAIENT FAIT L'OBJET.

8. LIMITE DE RESPONSABILITÉ

LORSQUE LE DROIT NE L'INTERDIT PAS, EFI OU SES FOURNISSEURS OU CONCÉDANTS DE LICENCE NE SERONT, EN AUCUN CAS, TENUS AU PAIEMENT DE DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, PARTICULIERS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS, DE REMISE EN L'ÉTAT, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, FONDÉS SUR UNE QUELCONQUE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ ET MÊME S'ILS ONT ÉTÉ INFORMÉS DU RISQUE POSÉ PAR CES DOMMAGES-INTÉRÊTS. EFI N'EST PAS TENUE RESPONSABLE D'UNE PERTE DE BÉNÉFICES OU DE REVENUS, D'UNE PERTE D'USAGE DU PRODUIT, D'UNE PERTE DE DONNÉES OU DES FRAIS DE RÉCUPÉRATION DE DONNÉES. À L'EXCEPTION DES SITUATIONS DANS LESQUELLES EFI A COMMIS UNE FAUTE INTENTIONNELLE, EFI NE SERA PAS TENUE AU PAIEMENT DES DOMMAGES-INTÉRÊTS DUS EN RAISON D'UNE ATTEINTE, D'UN ACCÈS NON AUTORISÉ, D'UN USAGE INAPPROPRIÉ OU D'UNE INTRUSION CONCERNANT VOS DONNÉES, LORSQUE CES DERNIÈRES SE TROUVENT SUR LES SERVEURS D'EFI OU DE SES FOURNISSEURS OU SUR LE RÉSEAU QUE VOUS UTILISEZ POUR LE PRODUIT.

LA RESPONSABILITÉ GLOBALE, QUI PÈSE SUR EFI AU TITRE DE TOUTES LES DEMANDES FORMÉES EN RAISON OU DANS LE CADRE DES PRODUITS, DES SERVICES, DE L'ACCÈS ET/OU DU PRÉSENT CONTRAT, NE DOIT EN AUCUN CAS, ET INDÉPENDAMMENT DU TYPE D'ACTION (QU'ELLE S'APPUIE SUR UN CONTRAT, UN FAIT DOMMAGEABLE, UN TEXTE LÉGISLATIF OU UN AUTRE FONDEMENT), DÉPASSER LE MONTANT TOTAL DES REDEVANCES QUE VOUS AVEZ RÉELLEMENT PAYÉES AU COURS DES 12 MOIS PRÉCÉDANT L'ENGAGEMENT DE LA DEMANDE SUR

LES PRODUITS, LES SERVICES OU L'ACCÈS D'EFI LUI SERVANT DE BASE. VOUS RECONNAISSEZ QUE CE MONTANT SUFFIT À LA RÉALISATION DE L'OBJET ESSENTIEL DU PRÉSENT CONTRAT ET QUE LE PRIX DU PRODUIT, DES SERVICES PROFESSIONNELS OU DE L'ACCÈS TIENT COMPTE DE CETTE AFFECTATION DE RISQUE.

LES LIMITES DE RESPONSABILITÉ ET LES AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ QUI PRÉCÉDENT CONSTITUENT UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DU PRÉSENT CONTRAT SANS LEQUEL EFI NE VOUS AURAIT PAS VENDU LE PRODUIT, NE VOUS L'AURAIT PAS CONCÉDÉ SOUS LICENCE OU NE VOUS AURAIT PAS ACCORDÉ UN ACCÈS.

DANS LA MESURE OÙ CERTAINS TERRITOIRES N'AUTORISENT PAS UNE PARTIE OU L'ENSEMBLE DES EXCLUSIONS OU LIMITES DE RESPONSABILITÉ POSÉES PAR LE PRÉSENT CONTRAT, IL SE PEUT QUE CERTAINES OU L'ENSEMBLE DE CES DERNIÈRES NE VOUS SOIENT PAS APPLICABLES.

9. Droits exclusifs et informations confidentielles.

(a). Non-transfert tacite de Droits exclusifs. Le Produit, la Documentation et tout Ouvrage constituent des biens de valeur, confidentiels et exclusifs appartenant à EFI, ses fournisseurs et ses concédants de licence. EFI ne transfère aucun de ses Droits de Propriété intellectuelle, à l'exception des droits limités qui sont stipulés par le présent Contrat. Vous devez conserver l'ensemble des avis de copyright, de marque de fabrique, de brevet et d'autres droits exclusifs et les reproduire sur le Produit en ayant recours à un format et une méthode similaires à ceux qui ont été utilisés pour les livraisons d'EFI.

(b). Protection des informations. Vous devez vous abstenir de divulguer des Informations confidentielles d'EFI et prendre, par rapport aux Produits et Informations confidentielles d'EFI, des précautions étant aussi protectrices que celles que vous prenez pour assurer la protection des informations confidentielles et droits exclusifs que vous détenez et dont la nature est la plus sensible. Vous devez informer vos salariés et entrepreneurs indépendants autorisés sur la nature exclusive et secrète du Produit et des Informations confidentielles d'EFI et sur les restrictions posées par le présent Contrat et ne réserver l'accès au Produit et aux Informations confidentielles d'EFI qu'aux personnes en ayant besoin dans le cadre normal et le champ d'application de leur emploi ou de la relation entretenue avec vous. À moins que le présent Contrat ne stipule le contraire, vous devez vous abstenir de divulguer directement ou indirectement à un tiers une partie du Produit, des Informations confidentielles d'EFI ou de la Documentation.

(c). Résiliation ; Injonction. La violation des obligations de confidentialité ou des Droits de Propriété intellectuelle d'EFI vous étant imputée risque de causer un dommage irréparable et ne pouvant être intégralement réparé par un dédommagement

pécuniaire. Au cas où une telle violation serait commise ou risquerait d'être commise, vous reconnaissez qu'EFI disposera, en plus de tout autre recours placé à sa disposition, du droit (i) de résilier le présent Contrat, de reprendre possession du Produit, d'annuler la Clé de Licence et/ou de bloquer l'Accès et/ou (ii) d'obtenir, auprès d'une juridiction compétente, le prononcé d'une injonction ou d'une autre mesure équitable visant à interdire toute autre violation.

(d). Utilisation de vos marques de fabrique et logos. Sous réserve des consignes raisonnables d'utilisation, vous accordez à EFI une licence non exclusive, mondiale et sans royalties permettant d'utiliser les Marques du Client dans le cadre du présent Contrat, pour pouvoir les utiliser avec le Produit, pour promouvoir les Produits d'EFI sur des supports de marketing, des imprimés ou des publicités en ligne et pour vous identifier comme un client d'EFI. Vous devez également veiller à l'attribution, en faveur d'EFI, des droits ou sous-licences lui étant nécessaires pour pouvoir utiliser les marques de fabrique ou marques de services de vos Sociétés affiliées. EFI reconnaît (i) que vous ou vos Sociétés affiliées êtes les seuls et uniques titulaires des Marques du Client, (ii) qu'EFI n'est pas titulaire des autres droits, du titre ou des intérêts accompagnant les Marques du Client ou y étant attachés et (iii) que tout l'usage fait par EFI des Marques de Fabrique et tout le goodwill développé par EFI à leur égard prennent effet en votre faveur et en faveur de vos Sociétés affiliées.

10. Résiliation.

(a). La résiliation immédiate du présent Contrat peut être opérée dès la réception, par l'autre partie, d'une notification écrite lui étant remise (i) par EFI, si vous n'effectuez pas un paiement obligatoire n'incluant pas les Redevances de Maintenance, (ii) par la partie n'étant pas en situation de manquement, si vous ou EFI ne remédiez pas à une violation grave dans les 30 jours suivant la réception d'une notification écrite remise par la partie n'étant pas en situation de manquement, ou (iii) par EFI, si vous n'assurez plus la conduite d'une activité commerciale en pleine exploitation, faites l'objet d'une procédure volontaire ou involontaire de dépôt de bilan ou de liquidation qui n'est pas interrompue dans les 60 jours suivant le dépôt initial s'y rapportant, ou si un administrateur judiciaire est désigné par rapport à la quasi-totalité de vos actifs.

(b). Au moment de la résiliation, vous devez rapidement (i) verser à EFI toutes les redevances impayées et devenues exigibles avant la résiliation, (ii) lui renvoyer toutes les Informations confidentielles et le Produit et (iii) renvoyer les documents, programmes, manuels et autres articles en lien avec le Produit ou en découlant et que vous avez en votre possession ou sous votre contrôle. EFI doit réaliser des efforts commercialement raisonnables pour vous fournir les données exclusives vous appartenant dans le format qu'EFI utilisait pour les stocker au moment de la résiliation.

11. Droits d'audit.

EFI peut soumettre votre utilisation du Produit ou votre Accès au Produit à un audit. Un audit sera réalisé après le moment où une notification préalable vous est remise, pendant les heures normales de bureau et d'une manière ne causant pas à vos activités normales un dérangement dépassant les limites du raisonnable. Si l'audit révèle que vous utilisez le Produit ou y accédez d'une manière violant le présent Contrat, EFI peut vous facturer cet usage ou Accès avec les frais de retard, intérêts et dépenses associés à cet audit. Si vous ne réglez pas cette facture en temps utile, EFI peut alors exercer ses droits de résiliation et utiliser les autres droits ou recours placés à sa disposition.

12. Consentement à l'utilisation des données.

EFI peut regrouper et utiliser des données techniques et des informations s'y rapportant pour faciliter la fourniture des Produits, de l'Accès, des Services professionnels et/ou de la Maintenance vous étant accordés et/ou confirmez que vous êtes autorisé à les utiliser. Sous réserve de la politique sur la vie privée alors en vigueur d'EFI (disponible sur <https://www.efi.com/legal/privacy/>) ainsi que des lois et règlements applicables, EFI peut (i) utiliser ces informations pour améliorer ses produits, vous faire bénéficier de services ou technologies personnalisés et/ou confirmer que leur usage est autorisé, (ii) communiquer ces informations aux sociétés affiliées, préposés et associés d'EFI, et (iii) transférer ces informations aux États-Unis et/ou à tout autre pays où EFI ou ses sociétés affiliées, préposés et associés disposent d'installations.

13. Respect des Lois.

(a). Respect du droit en matière d'exportation. Le Produit ainsi que la technologie, les informations et les éléments s'y rapportant sont soumis aux lois et règlements des États-Unis. Vous devez les respecter et également vous plier aux autres lois ou règlements applicables en matière d'exportation. L'obtention des licences d'exportation et des exemptions nécessaires constitue une responsabilité vous incombant exclusivement. Le Produit ainsi que la technologie, les informations et les éléments s'y rapportant ne peuvent pas être exportés ou réexportés vers un pays sous embargo américain, en faveur d'une personne ou entité figurant sur une liste indiquée par le gouvernement américain et énumérant les parties frappées d'une interdiction, ou par d'autres moyens violant une loi ou réglementation sur l'exportation.

(b). Respect des Lois. Vous ne pouvez utiliser le Produit que dans le respect de l'ensemble des lois et règlements applicables. EFI peut modifier ou interrompre l'usage que vous faites du Produit ou l'Accès vous y étant accordé, après vous avoir adressé une notification écrite à cet égard et dans une mesure nécessaire au respect de toute loi ou tout règlement. Les deux parties prennent acte des responsabilités et engagements auxquels elles sont tenues et en vertu desquels elles doivent respecter et observer les lois à portée internationale contre la corruption qui incluent, de manière non limitative, la loi américaine contre les malversations étrangères [NdT : *United States Foreign Corrupt Practices Act*], la loi britannique contre la corruption [NdT : *United Kingdom Anti-Bribery Act*] ainsi que les amendements et les règlements

concernant ces lois, et qui complètent chacune de nos propres consignes sur l'éthique (le Code de Conduite d'EFI peut être consulté en ligne sur <http://ir.efi.com/committee-details/code-business-conduct-and-ethics>). Plus particulièrement et par exemple, aucun employé ou aucune personne physique ou entité intervenant au nom ou en faveur d'EFI ou d'un Client ne peut accorder à un représentant gouvernemental ou une autre personne physique une chose de valeur ou une chose pouvant être perçue comme telle, ou recevoir de ce dernier ou cette dernière une chose de cette nature, afin d'influencer un acte, de bénéficier d'un avantage inapproprié ou alors de conclure ou conserver un contrat.

14. Dispositions générales.

(a). Taxes. Dans une mesure ne concernant pas les revenus reconnus par EFI, vous êtes tenu au paiement de l'ensemble des tarifs douaniers, droits et taxes, quels qu'en soient l'intitulé ou le mode de prélèvement, basés sur votre possession du Produit, l'usage que vous en faites ou l'Accès vous y étant accordé, sur le présent Contrat et/ou sur des Services professionnels et incluant, de manière non limitative, les taxes sur les ventes, d'utilisation, sur la valeur ajoutée, d'accises, de fourniture de services, sur les biens immobiliers ou d'une autre nature.

(b). Droit applicable. Le présent Contrat n'est pas régi par la Convention des Nations unies de 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises ou par tout autre traité ou toute autre convention à portée internationale. En revanche, le présent Contrat est, à tous les égards, régi par le droit de l'État de la Californie, États-Unis d'Amérique, d'une manière n'incluant pas ses principes sur les conflits de lois. Par rapport à tous les litiges relatifs au présent Contrat, au Produit, à l'Accès ou aux services fournis en vertu du présent Contrat, chaque partie accepte non seulement la saisine des juridictions étatiques et fédérales intervenant pour et dans le Comté de Santa Clara, en Californie, aux États-Unis d'Amérique, mais également leur compétence personnelle et exclusive.

(c). Autonomie des clauses ; Interprétation. Si une disposition du présent Contrat est déclarée illégale, nulle ou inopposable par une juridiction compétente, cette disposition peut être entièrement supprimée et le présent Contrat sera interprété et mis en œuvre comme si elle n'y avait pas été incluse. Le présent sera interprété avec justesse, dans le respect de ses modalités et sans faire l'objet d'une lecture stricte et favorable ou défavorable à l'une des parties. Les légendes ne sont indiquées que pour faciliter la lecture et n'ont pas d'incidence sur le champ d'application, l'intention ou le sens des dispositions. Tout défaut ou retard d'exécution d'une disposition du présent Contrat ne sera pas considéré comme une renonciation, par EFI, au droit lui permettant de l'exécuter.

(d). Incessibilité. L'opération de cession ou de transfert du présent Contrat, qui est envisagée volontairement, de plein droit ou autrement et d'une manière incluant toutes les Licences achetées, nécessite l'octroi par EFI d'un consentement préalable et écrit, qu'EFI peut refuser, retarder ou assortir de conditions à sa libre appréciation et peut nécessiter le paiement de frais de transfert

de la Licence. Toute opération de cession ou de transfert partiel du présent Contrat, incluant une partie des Licences achetées et envisagée volontairement, de plein droit ou autrement, est interdite. Toute fusion, concentration ou acquisition dont le Client fait l'objet ou tout autre transfert de la totalité ou quasi-totalité des actions ou actifs du Client sont, en vertu du présent Contrat, considérés comme une cession. Toute tentative de cession ou transfert faite sans le consentement d'EFI est frappée de nullité.

(e). Langue. Le texte, exclusivement rédigé en anglais, du présent Contrat, doit faire foi à tous les égards. Si EFI vous a fourni une traduction, elle ne vous est présentée qu'à des fins pratiques et la force obligatoire est attachée à la version anglaise et non pas à la traduction. En cas de conflits ou de divergences entre la version anglaise et une traduction, la version anglaise prévaut. Les notifications relatives au présent Contrat doivent être rédigées en anglais.

(f). Intégralité du contrat et modification. Pour ce qui concerne l'objet ou une modalité quelconque du présent Contrat : (i) le présent Contrat représente l'intégralité de la convention unissant les parties ; (ii) le présent Contrat l'emporte sur l'ensemble des conventions et communications antérieures et actuelles (incluant, de manière non limitative, les entretiens, les déclarations, les garanties, les incitations, les promesses et les accords) ; (iii) il n'existe pas de communications ou conventions de cette nature qui ne sont pas expressément stipulées dans les présentes ; (iv) aucune des parties ne s'est appuyée sur de telles communications ou conventions, à moins qu'elle ne l'ait fait d'une manière expressément stipulée par le présent Contrat ; et (v) une renonciation, une modification ou un avenant ne prennent effet que s'ils sont rapportés par écrit et signés par les parties, étant précisé qu'un e-mail n'est pas constitutif d'un écrit signé.

(g). Commandes et acceptation. Toutes les commandes de Produits ou de Services professionnels passées en vertu du présent Contrat ne sont ni annulables ni remboursables et doivent être présentées au moins quinze (15) jours avant la date de livraison demandée au titre de la commande. Vous devez, par rapport à toute commande, la présenter, avec le paiement s'y rapportant, à EFI, à sa filiale ou à sa Société affiliée, en fonction la société assurant la vente des Produits ou Services professionnels visés par cette commande. EFI n'est pas liée par les commandes, tant qu'elle n'a pas indiqué par écrit qu'elles les accepte. Le présent Contrat régit toutes les commandes ultérieures et ne sera en aucune manière modifié par le contenu des bons de commande ou autres communications du Client.

(h). Entrepreneurs indépendants. À l'égard de toute autre partie, vous et EFI, ainsi que nos salariés et représentants respectifs, êtes et serez des entrepreneurs indépendants. En vertu du présent Contrat, aucune partie n'est titulaire d'un droit, d'un pouvoir ou d'une capacité permettant d'agir ou de créer une obligation expresse ou tacite au nom de l'autre partie.

(i). Survie. Les dispositions du présent Contrat relatives aux redevances et modalités de paiement, au titulaire des droits exclusifs et de propriété intellectuelle, au respect du droit en

matière d'exportation, à la résiliation, à la confidentialité, au dédommagement en cas de contrefaçon, à la limitation des garanties, à la limite de responsabilité, au droit applicable, à la capacité de survie, à la force majeure, à l'autonomie des clauses et à l'interprétation et aux définitions et portant également sur la modification et l'utilisation des produits logiciels détenus ou distribués par Microsoft ou Oracle et faisant partie d'un Produit EFI survivront à la résiliation du présent Contrat.

(j). Force majeure. Sauf pour ce qui concerne le versement de sommes d'argent, aucune partie n'engagera sa responsabilité lorsqu'elle manque à des obligations en raison de grèves, de pénuries, de manquements ou d'agissements de fournisseurs, d'émeutes, d'une insurrection, d'incendies, d'une inondation, d'une tempête, d'explosions, de catastrophes naturelles, d'une guerre, d'opérations militaires, d'actes terroristes perpétrés ou de menaces d'actes terroristes, d'actes d'un ennemi public, d'épidémies, de quarantaines, d'une action gouvernementale, de conditions de travail, de tremblements de terre, de pénuries de matériaux ou d'une cause similaire à celles étant énumérées ou échappant au contrôle raisonnable de la partie concernée.

(k). Droits limités du gouvernement américain. L'utilisation, la copie ou la divulgation du Produit par le gouvernement des États-Unis d'Amérique sont soumises à des restrictions énoncées par la FAR [NdT : *Federal Acquisition Regulation*] 12.212 ou le DFARS [NdT : *Defense Federal Acquisition Regulation Supplement*] 227.7202-3 - 227.7202-4 et, lorsqu'une loi fédérale américaine l'exige, aux droits limités minimums posés par la FAR 52.227-14, le *Restricted Rights Notice* (juin 1987) *Alternate III(g)(3)* (juin 1987) ou la FAR 52.227-19 (juin 1987). Lorsque des données techniques sont communiquées en vertu du Contrat, ces données sont protégées par la FAR 12.211 et le DFARS 227.7102-2 et, quand le gouvernement américain l'exige expressément, sont soumises aux droits limités qu'énoncent le DFARS 252.227.7015 (novembre 1995) et le DFARS 252.227-7037 (septembre 1999). Si l'un des règlements relatifs aux agences et visés ci-dessus est modifié ou remplacé, le règlement équivalent et y faisant suite doit être applicable. Le nom de l'Entrepreneur est Electronics For Imaging, Inc.

15. Dispositions particulières au Produit et sur les tiers.

Si vous avez obtenu une Licence par rapport à certains Produits, il se peut alors qu'une partie des modalités et conditions figurant ci-dessous vous soit applicable.

(a). Produits incluant un Logiciel Microsoft (comme Windows ou SQL Server).

(i). Lorsque la notion de « Produit » est utilisée dans le présent Contrat, elle englobe certains logiciels Microsoft et leur documentation, les supports s'y rapportant, la documentation en ligne ou électronique, les mises à niveau et les mises à jour. EFI n'est pas propriétaire de ces produits ; leur utilisation est soumise à certains droits et certaines limites.

(ii). Microsoft n'est pas responsable des services d'assistance du Produit. Indépendamment de ce qui précède, au cas où le logiciel Microsoft donnerait lieu à des problèmes d'assistance ne pouvant pas être résolus par EFI, Microsoft peut alors vous accorder une assistance en vertu de l'accord Microsoft Premier de services d'assistance ou d'un accord d'un type similaire conclu entre EFI et Microsoft.

(iii). Le Produit n'est pas tolérant aux pannes. Le Produit n'est pas conçu ou prévu pour être utilisé lorsque, en cas de défaillance ou panne en tout genre, il risque d'entraîner le décès d'une personne ou de lui faire subir un grave préjudice corporel ou encore de causer un dommage matériel ou environnemental à caractère sérieux (« Usage à Haut Risque »). Vous n'êtes pas autorisé à faire un Usage à Haut Risque du Produit ou à y avoir recours dans le cadre d'un Usage à Haut Risque. Tout Usage à Haut Risque est STRICTEMENT INTERDIT. Par exemple, un Usage à Haut Risque inclut ce qui suit : un aéronef ou les autres moyens de transport collectif de personnes, les centrales nucléaires ou chimiques ainsi que les appareils médicaux de Catégorie III relevant de la loi sur les produits alimentaires, les médicaments et les produits cosmétiques [NdT : *Federal Food, Drug and Cosmetic Act*] Il vous est interdit de faire un Usage à Haut Risque du Produit ou d'y avoir recours dans le cadre d'un Usage à Haut Risque. Si vous avez recours au Produit dans un but de cette nature, vous êtes tenu de prendre toutes les mesures appropriées pour veiller à ce qu'il soit utilisé sans danger ; EFI et ses fournisseurs, qui incluent Microsoft, n'engageront pas leur responsabilité en raison des demandes ou dommages causés par un tel usage.

(b). Produits incluant des Produits logiciels détenus ou distribués par Oracle.

(i). Lorsque la notion de « Produit » est utilisée dans le présent Contrat, elle inclut certains produits logiciels fournis par EFI et détenus ou distribués par Oracle USA, Inc. (« Oracle ») ainsi que la documentation sur le programme les accompagnant (les « Programmes Oracle ») ; EFI n'est pas propriétaire des Programmes Oracle et l'usage en étant fait est soumis à certains droits et certaines limites. Les Programmes Oracle incluent dans les présentes sont soumis à une licence d'utilisation limitée et ne peuvent être utilisés que par rapport au Produit. Oracle ou ses concédants conservent la pleine propriété des droits de propriété intellectuelle sur les Programmes Oracle. Il vous est, par les présentes, précisé que quand le présent Contrat contient des dispositions sur l'usage que vous faites des Programmes Oracle, Oracle est alors un fournisseur d'EFI et un tiers bénéficiaire du présent Contrat. Ces dispositions sont expressément stipulées en faveur d'Oracle, qui peut les faire exécuter tout comme EFI.

(ii). Vous reconnaissez et acceptez qu'il vous est interdit (a) de publier les résultats des tests d'évaluation effectués sur les Programmes Oracle, (b) d'utiliser les Programmes Oracle pour une location, des arrangements en temps partagé, un service d'abonnement, un hébergement ou une sous-traitance et (c) d'enlever ou modifier les mentions sur le programme ou tout avis sur les droits exclusifs d'Oracle ou de concédants d'Oracle.

(iii). Lorsque la loi ne l'interdit pas, Oracle ne sera en aucune manière (a) tenue au paiement de dommages-intérêts directs, indirects, accessoires, particuliers, punitifs ou consécutifs et (b) responsable d'une perte de bénéfices, de revenus, de données ou d'usage de données causés par l'utilisation des Programmes Oracle.

(iv). En vertu des présentes, vous autorisez EFI (a) à communiquer à Oracle les résultats d'un audit obtenus dans le cadre du présent Contrat, lorsque ces résultats sont liés aux Programmes Oracle, ou (b) à céder à Oracle ces droits d'audit sur l'usage que vous faites des Programmes Oracle.

(v). Il vous est indiqué, par les présentes, que certains Programmes Oracle peuvent inclure un code source pouvant être fourni par la société Oracle quand elle procède à l'envoi standard de ces programmes, étant précisé que le code source est régi par les modalités du présent Contrat.

(vi). La loi sur les transactions informatiques [NdT : *Computer Information Transactions Act*] n'est pas applicable au présent Contrat.

(vii). Vous reconnaissez et acceptez qu'au cas où il pourrait être approprié ou nécessaire d'utiliser une technologie tiers avec certains Programmes Oracle, celle-ci sera indiquée par la documentation sur la formule du Produit ou par un autre moyen précisé ; cette technologie tiers vous est uniquement concédée sous licence pour que vous puissiez l'utiliser avec le Produit en vertu des modalités de l'accord de licence tiers indiqué par la documentation sur la formule du Produit ou par un autre moyen précisé, et non pas en vertu des modalités du présent Contrat.

(c). Utilisations dans le Commerce électronique.

(i). Utilisation sur un Emplacement du Site. Vous ne pouvez utiliser le Produit ou y avoir Accès que pour conduire une activité de production sur l'Emplacement du Site. Si vous disposez de plusieurs locaux de production, vous ne pouvez pas, dans le cadre d'une activité de production, utiliser le Produit ou y avoir Accès dans des locaux ne correspondant pas à l'Emplacement ou aux Emplacements du Site pour lesquels une licence vous a été accordée.

(ii). Liens. Si vous avez obtenu une Licence pour un Logiciel EFI de Commerce électronique, vous déclarez et garantisiez avoir le droit de créer tous les Liens conduisant au Produit et aux autres sites Internet dont vous et EFI avez mutuellement convenu et d'en assurer la maintenance ou avoir le droit de permettre à EFI de les créer et d'en assurer la maintenance. Vous devez ajouter le logo d'EFI « Powered by EFI » sur tout site Internet utilisant un Logiciel EFI de commerce électronique.

(ii). Relations avec les tiers. L'utilisation du Produit de Commerce électronique ou l'Accès y étant accordé ne crée pas un contrat ou une autre obligation entre vous et l'un de vos clients ou entre EFI et l'un de vos clients ou prestataires. EFI ne peut et

ne souhaite pas accorder de garanties par rapport aux performances de l'un quelconque de vos clients ou prestataires ou des autres tiers. EFI n'engagera pas sa responsabilité par rapport à un litige vous opposant à un tiers et le litige d'un tiers ne vous affranchira pas d'une obligation que le présent Contrat vous attribue à l'égard d'EFI.

(d). Logiciel open source. Certaines versions des Produits contiennent un logiciel open source. Un logiciel open source vous est concédé en vertu des propres modalités de licence de ce logiciel, qui figurent dans la partie « Aide », « Objet » ou « Lisez-moi » ou dans une autre partie indiquée du Produit. Vous êtes tenu de respecter les modalités et les conditions applicables à tout logiciel open source. Lorsque le présent Contrat vous impose des restrictions plus limitatives que celles des modalités de licence du logiciel open source, ces modalités de licence du logiciel open source devront alors prévaloir, mais uniquement par rapport au logiciel open source.

16. Définitions.

« **Accès** » désigne la connexion au Produit, que le Client fournit par un navigateur Internet et sur le fondement des modalités du présent Contrat, et l'utilisation de ce Produit.

« **Société affiliée** » désigne une entité qui, de manière directe ou indirecte, contrôle une partie, est contrôlée par une partie, ou est placée avec une partie sous un contrôle commun.

« **Contrat** » désigne le présent Contrat de Licence et d'Achat.

« **Informations confidentielles** » désigne les informations qui, d'après les éléments vous ayant été communiqués ou qui, d'après ce que vous pouvez estimer raisonnablement, ont pour EFI une nature confidentielle, qu'elles vous aient été fournies avant la conclusion du présent Contrat, lors de sa conclusion ou après sa conclusion et incluant, par exemple, des idées, des programmes, des données, des logiciels, des configurations de systèmes, des rapports, des projections, des initiatives, des données sur les clients ou d'autres informations commerciales ou techniques. Les Informations confidentielles englobent les informations écrites et revêtues d'une mention indiquant leur nature confidentielle ou exclusive, ainsi que les informations divulguées verbalement ou visuellement et qui, au moment ou vers le moment de leur divulgation, sont déclarées confidentielles. L'ensemble des Droits de Propriété intellectuelle et des informations techniques d'EFI concernant le Produit sont des Informations confidentielles, indépendamment du point de savoir si une mention indique ou non leur nature confidentielle ou exclusive.

« **Marques du Client** » désigne vos nom et logo ou vos autres marques de fabrique, marques de service ou autres marques.

« **Documentation** » désigne les guides pour utilisateurs, les manuels et les autres informations sur le Produit ou les Services professionnels.

« **EFI** » désigne Electronics For Imaging, Inc., Electronics for Imaging BV, Electronics For Imaging United Kingdom Limited, Metrics Sistemas De Informacao Ltda., alphagraph Team GmbH ou une autre filiale ou Société affiliée d'EFI mentionnée par la Documentation d'Achat.

« **Licence exclue** » désigne toute licence exigeant comme une condition à l'utilisation, à la modification et/ou à la distribution du logiciel soumis à une Licence exclue, que ce logiciel ou tout autre logiciel y étant associé et/ou avec lequel il est distribué (i) soit divulgué ou distribué dans un format code source, (ii) soit concédé sous licence afin de créer des œuvres dérivées ou (iii) puisse être redistribué à titre gratuit.

« **Redevances** » désigne les frais relatifs au Produit, à l'Accès ou aux Services professionnels et incluant les frais indiqués par votre Documentation d'Achat, les redevances de Licence, les frais associés au matériel, les Redevances de la Licence à Durée déterminée, les Redevances d'Hébergement, les Redevances de Maintenance ou les autres frais applicables. À moins que la Documentation d'Achat n'indique le contraire, le paiement des frais doit être effectué dans les 30 jours suivant la date de la facture et dans la devise indiquée par la Documentation d'Achat. Tout montant impayé à l'échéance est alourdi de frais de service correspondant à un et demi pour cent (1,5 %) par mois ou au montant maximum autorisé par la loi, étant précisé que le montant le plus faible l'emportera et qu'EFI peut reporter les envois de Produits et/ou la fourniture de services au moment où tous les montants impayés sont reçus. Le paiement des frais de service n'entraînera pas l'extinction de tout autre droit dont EFI pourrait être titulaire en raison d'un paiement tardif. Au cas où EFI serait tenue d'engager une action en justice pour recouvrer les montants impayés et si EFI obtient gain de cause dans le cadre de cette action, le Client doit rembourser à EFI tous les frais et les honoraires raisonnables d'avocat qu'elle a engagés dans l'engagement de cette action.

« **Redevances d'Hébergement** » désigne les redevances d'hébergement décrites par la Documentation d'Achat. À moins que la Documentation d'Achat n'indique le contraire, les obligations de paiement des Redevances d'Hébergement prennent effet le premier jour du mois tombant après l'écoulement du délai de 30 jours qui court après la Date de Départ

« **Durée initiale** » désigne la période de trois ans courant dès la Date de Départ.

« **Droits de Propriété intellectuelle** » désigne, tant individuellement que collectivement, un brevet, un copyright, une marque de fabrique, une marque de service, un secret d'affaires, un nom commercial ou tout autre droit de propriété intellectuelle.

« **Demande relevant de la PI** » désigne l'action en justice qu'engage contre vous un tiers n'étant pas une entité de mise en œuvre de brevets ou une entité ne souhaitant pas exploiter son brevet.

« **Licence** » désigne la licence qui vous est accordée au titre du Produit que vous avez obtenu.

« **Clé de Licence** » désigne le code de programmation qui fait partie du Produit et qui, s'il est annulé ou désactivé, rend le Produit ou certaines de ses parties inutilisables.

« **Lien** » désigne la référence hypertexte qui, une fois activée, permet aux utilisateurs d'Internet de passer d'un site web à l'autre.

« **Maintenance** » désigne (i) la correction des graves défauts afin que le Produit fonctionne d'une manière globalement conforme aux garanties stipulées par le présent Contrat, (ii) les mises à jour régulières incluant la correction des graves défauts et des anomalies mineures du Produit, (iii) les services de consultation par e-mail/électronique ou par téléphone portant sur l'utilisation du Produit et fournis pendant les heures d'ouverture de l'assistance standard d'EFI et (iv) les améliorations et/ou révisions dont les composants logiciels du Produit font l'objet et donnant lieu à des frais supplémentaires, sauf si elles sont accordées gratuitement à la quasi-totalité des autres licenciés.

« **Redevances de la Maintenance** » désigne les frais d'assistance et/ou de maintenance facturés par EFI et/ou un tiers au titre du Produit. À moins que la Documentation d'Achat n'indique le contraire, les obligations de paiement des Redevances de Maintenance prennent effet le premier jour du mois tombant après l'écoulement du délai de 30 jours qui court après la Date de Départ et sont maintenues pendant la période de 12 mois courant par la suite, sous réserve d'une ou plusieurs durées de reconduction de la Maintenance. Toute utilisation d'un réseau privé virtuel ou toute autre exigence obligeant EFI à intervenir en dehors du cadre de ses procédés normaux pour vous faire bénéficier d'une Maintenance peut donner lieu à des frais supplémentaires.

« **Date de Reconduction de la Maintenance** » désigne l'anniversaire du jour où a débuté la période de couverture de la Maintenance indiquée par la première facture de Maintenance du Logiciel vous étant adressée par EFI, qu'elle ait été présentée en vertu du présent Contrat ou d'un accord antérieur ou encore de la Documentation d'Achat.

« **Produit** » désigne le Logiciel ou le matériel et peut également englober les logiciels et la documentation d'un tiers, des téléchargements, des données en ligne, les corrections d'anomalies, des rustines, des versions, les renseignements accompagnant une version, des mises à jour, des mises à niveau, des données d'assistance technique et des informations sur le logiciel ou le matériel d'EFI.

« **Service(s) professionnel(s)** » désigne les services de formation, d'installation, d'implémentation, de personnalisation et/ou les autres services professionnels qu'EFI fournit au Client.

« **Documentation d'Achat** » désigne le bon de commande, le résumé sur l'investissement, l'énoncé des travaux, l'accord écrit ou toute autre documentation que vous avez signés et en vertu

desquels vous acceptez de recevoir une licence, un Produit ou un service fournis par EFI ou l'un des partenaires d'EFI.

« **Durée de Reconduction** » désigne la période de trois ans courant après la Durée initiale ou toute autre Durée de Reconduction, sauf si votre Documentation d'Achat le prévoit autrement. Les Redevances prévues au titre d'une Durée de Reconduction peuvent être augmentées à la lumière des redevances alors en vigueur d'EFI.

« **Emplacement du Site** » désigne l'installation ou les locaux d'impression indiqués par la Documentation d'Achat.

« **Logiciel** » désigne le logiciel d'EFI présenté par la Documentation d'Achat ou qui vous est concédé sous licence en vertu du présent Contrat.

« **Date de Départ** » désigne la Date de Prise d'Effet de la Documentation d'Achat ou la date à laquelle le Produit est placé à votre disposition, étant précisé que la date la plus tardive l'emportera.

« **Redevances de la Licence à Durée déterminée** » désigne les redevances de la licence à durée déterminée du Produit décrites par la Documentation d'Achat et dont le paiement vous ouvre droit à une Maintenance sans frais supplémentaires. Sauf si la Documentation d'Achat le prévoit autrement, les obligations de paiement des Redevances de la Licence à Durée déterminée prennent effet à la Date de Départ.

« **Droits de la PI d'un Tiers** » désigne les droits d'un tiers sur un brevet américain.

« **Ouvrage** » désigne une partie quelconque et l'ensemble des idées, des concepts et des Droits de Propriété intellectuelle ayant un lien quelconque avec les techniques, les connaissances et les procédés accompagnant le Produit, les Services et les livrables fournis par EFI et incluant l'intégration de produits tiers ayant ou non été élaborés pour vous.

« **Vous** », « **vous** » ou « **Client** » désigne la personne ou l'entité ayant obtenu le Produit en vertu du présent Contrat et qui accepte d'être tenue par ce Contrat.

Oracle est une marque de fabrique déposée d'Oracle Corporation.

Microsoft, Windows and SQL Server sont des marques de fabrique déposées de Microsoft Corporation aux États-Unis d'Amérique et/ou dans d'autres pays.

Toutes les autres marques sont détenues par leurs propriétaires respectifs.

Si vous avez des questions, veuillez consulter le site Internet d'EFI qui se trouve sur www.efi.com

Copyright © 2020 Electronics For Imaging, Inc. Tous droits réservés.